



Dématérialisation

Prochain groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures à l'attention des collectivités et établissements publics non membres du groupement...



Groupement
de commandes
dématérialisation

Constitution du groupement de commandes

Dématérialisation des procédures

pour la période 2019-2022.

Le Centre de Gestion du Cher, en collaboration avec le CIG Grande Couronne, le Centre de Gestion d'Indre et Loire et le Centre de Gestion de Seine et Marne (d'autres Centres de Gestion sont intéressés par la démarche), initie une nouvelle démarche collective visant à permettre aux collectivités de ces territoires d'accéder à des plateformes :

- de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- de télétransmission des flux comptables ;
- de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols ;

Il vous est proposé de rejoindre ce nouveau groupement de commandes sur la période 2019-2022. Il s'agit du cinquième groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures que le CIG Grande Couronne coordonnera.

En plus de ces prestations principales, vous pourrez bénéficier de l'équipement en services connexes nécessaires au fonctionnement des prestations de dématérialisation susvisées, à savoir la mise en place d'un parapheur électronique, la fourniture de certificats électroniques, la mise en place d'un système de convocation électronique et l'archivage électronique des actes générés par les solutions de dématérialisation.

Chacune de ces prestations est bien entendu à la carte et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Outre la solution de convocation électronique, le groupement intègre pour la première fois une solution de dématérialisation du traitement et du suivi des dossiers d'urbanisme, là encore au choix de la collectivité. Dès novembre prochain, les pétitionnaires auront la possibilité de saisir par voie électronique les communes et les EPCI pour la transmission de leurs dossiers. Seront concernés tous les dossiers d'autorisation d'occupation des sols (CU, DP, permis), ainsi que les DIA. Les collectivités auront l'obligation de proposer une solution dématérialisée pour la transmission des dossiers.

Pour retrouver l'ensemble du dossier d'adhésion, vous pouvez demander son envoi par courriel à dematerialisation-mp@cigversailles.fr ou le télécharger → [en cliquant sur ce lien.](#)

Vous trouverez dans ce dossier un document « FAQ », qui résume les questions les plus couramment posées sur l'utilité et l'opportunité d'adhérer au groupement de commandes.

Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires et le dossier d'adhésion en nous contactant au **01.39.49.70.28/70.21/70.26**, ou par courriel à dematerialisation-mp@cigversailles.fr.



Vous avez jusqu'au **18 mai 2018 pour nous retourner votre dossier d'adhésion.**

Attention la signature de la convention constitutive d'un groupement de commande doit être autorisée par l'organe délibérant de la collectivité.

Une fois le groupement constitué, il ne sera plus possible d'y adhérer

Le dossier complété sera à nous retourner à l'adresse suivante :

CIG Grande Couronne
Service contrats publics
15 rue Boileau
BP 855
78000 Versailles

 BP 2001 - 18026 BOURGES Cedex -  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]